

CIAS VAL GUIERS**Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET****DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 20

Ayant donné un Pouvoir : 0

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 20

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés :** 11**Date de la convocation :****07/10/2025****20 présent(e)s** : ARGOUD Yves, ASTIC Delphine, BALITRAND Anne, BARBOTIN Sonia, BAZIN Jannine, BOURBON Marie-Christine, CHAPUIS Agnès, CEVOZ-MAMI Christian, COUDURIER Françoise, CURTILLAT Christine, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, VERRIER Muriel, WALLE Olivier.**06 absent(e)s** : Mme ANDRE Valérie, M. CAGNIN Georges, Mme MARTIN Marie-Ange, M. PERSON Philippe, Mme SEVA Jacqueline, Mme YACONO Céline

OBJET : DEPÔT D'UNE SUBVENTION AU PROGRAMME LEADER POUR FORMER ET ACCOMPAGNER NOS AIDANTS PROFESSIONNELS DANS LE BUT D'AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DE NOS USAGERS ;

Le projet est présenté à l'Assemblée :

Le CIAS Val Guiers, principal acteur du territoire œuvrant dans le domaine de l'aide à la personne (principalement l'accompagnement des personnes âgées et dépendantes) souhaite développer les compétences et fidéliser ses agents. Cette démarche devrait permettre d'améliorer les conditions d'accueil de ses résident(e)s.

L'appel à projet LEADER lancé le 17 février 2025 a pour objectif de « *Développer les filières locales, découvrir les métiers du territoire rural et soutenir certains secteurs en tension* ». Cet appel à projet sera clôturé le 12 décembre 2025. Voici les principales caractéristiques de cet appel à projet :

Contexte

Dans un territoire rural confronté à des difficultés de recrutement, ce dispositif vise à :

- Favoriser les **emplois durables et non délocalisables** ;
- Mettre en réseau **employeurs, formateurs et demandeurs d'emploi** ;
- Faire découvrir les **métiers du territoire** ;
- Soutenir les **filières locales** (bois, agriculture, économie circulaire...) ;
- Professionnaliser les secteurs en tension : **aide à la personne, petite enfance, rénovation du bâti**.

Types d'opérations soutenues

Trois axes principaux :

1. **TO1** : Création/développement de filières locales (ressources renouvelables, biosourcées, rénovation énergétique) ;
2. **TO2** : Découverte des métiers du territoire (animations, formations, outils numériques) ;
3. **TO3** : Professionnalisation dans les secteurs en tension.

Éligibilité

- **Tout porteur de projet** (personne physique ou morale), sauf SCI, indivisions, ou bénéficiaires exclus par les règles FEADER ;
- Localisation : projets en zones rurales ou bénéficiant à ces zones ;
- Un seul projet par bénéficiaire sur les fiches actions 1, 2 et 3.

Financement

- **Taux d'aide publique *maximum*** (aide LEADER + autres financements publics) appliqué aux projets sélectionnés :
 - Jusqu'à **80%** pour les associations, collectivités, OQDP ;
 - Jusqu'à **50%** pour les autres.
- **Montants plafonnés** :
 - **25 000,00 €** pour TO1 et TO3 ;
 - **10 000,00 €** pour TO2.
- **Plancher** : 5 000,00 € HT de dépenses éligibles.

Le CIAS Val Guiers souhaite présenter un projet visant au renforcement des compétences dans les métiers de secteurs en tension (soin, restauration collective publique,) à travers un plan de professionnalisation et d'accompagnement pour améliorer la qualité du service aux résidents et autres bénéficiaires.

A travers ce projet, nous souhaitons mettre en œuvre un plan de formation et d'accompagnement structurant sur les années 2026-2027, afin de répondre aux besoins critiques de professionnalisation dans les secteurs en tension du soin et de la restauration. Ce projet vise à renforcer les compétences des aides-soignants, infirmiers, des équipes pluridisciplinaires et des cuisiniers, dont les missions sont essentielles au quotidien des résidents.

L'amélioration de la formation participe à la fidélisation des salarié(e)s, à la réduction du turnover et à l'amélioration de la gestion des services et de leur qualité.

Les équipes soignantes seront formées aux gestes d'urgence (AFGSU principalement), à la gestion des situations critiques et aux protocoles de sécurité, et préparées dans la perspective du contrôle de la Haute Autorité de Santé prévu en 2027. Cette évaluation permettra la mise en œuvre d'une démarche « Qualité et d'amélioration continue ».

Les équipes « Restauration » bénéficieront de formations spécifiques à la restauration en établissement médico-social, incluant les texturations, les enrichissements nutritionnels et l'achat responsable de denrées alimentaires.

Ce projet répond à plusieurs constats :

- Des difficultés de recrutement et de fidélisation du personnel qualifié,
- Un retard de formation accumulé en raison de contraintes budgétaires,
- Des recommandations issues d'audits et contrôles (notamment ARS et laboratoire vétérinaire),
- Une volonté forte d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

A ce stade des chiffrages le budget prévisionnel est de **44 880.00 € HT (frais de formation et accompagnement)**.

La subvention Leader étant de 64%, plafonné à 25 000 euros le reste à charge pour le CIAS serait de 19 880.00 €.

- Le projet se déroulera sur les années 2026-2027 ;
- Le plan de financement prévisionnel est présenté à l'Assemblée :

Dépenses prévisionnelles			
Postes de dépense (<i>insérer des lignes si nécessaire</i>)	Montant (HT)	Etat d'avancement (devis, marché public,...)	% du montant total
Enveloppe formation équipe cuisine	18 955.00 €	Devis	42%
Enveloppe formation et accompagnement évaluation externe HAS	21 375.00 €	Devis	48%
Enveloppe formation infirmier AFGSU	4 550.00 €	Devis	10%
TOTAL	44 880.00 €		100%
Ressources prévisionnelles			
Ressources (<i>insérer des lignes si nécessaire</i>)	Montant (HT)	Etat d'avancement (identifié / sollicité / obtenu)	% du montant total
Etat (DETR, DSIL...)			
Conseil Régional			
Département			
Communauté de communes			
Communes			
Autres : préciser			
Participation du secteur privé			
Recettes générées par le projet			
Autofinancement	19 880.00 €		44%
FEADER (=LEADER)	25 000.00 €		56%
TOTAL	44 880.00 €		100%

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 20 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention ;

➤ **APPROUVE** le projet tel que présenté pour une dépense totale de 44 880 euros HT ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel faisant apparaître des participations prévisionnelles de l'Europe ;
- **DEMANDE** à l'Europe dans le cadre du LEADER une subvention de 25 000 € pour cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2026 et 2027 du CIAS Val Guiers ;
- **MANDATE** Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires, déposer le dossier et signer tous les documents correspondants.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,
Paul REGALLET